

301

- A l'issue de la visite effectuée à ALGER du 1er au 4 Mars par la Délégation de la Ville de MARSEILLE et de la Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR conduite par M. Gaston DEFFLERRE, Député-Maire de la Ville de MARSEILLE et Président du Conseil Régional, les deux parties après échanges de vues sur les questions d'intérêt commun, adoptent la déclaration suivante :

Le Président du Conseil Populaire de la Ville d'ALGER,

Le Député-Maire de la Ville de MARSEILLE et Président du Conseil Régional,

- se félicitent des résultats encourageants de leurs contacts et réaffirment leur volonté commune d'entreprendre une coopération entre les deux villes,

- De son côté la Délégation de MARSEILLE et la Région enregistre avec satisfaction les progrès réalisés par la Ville d'ALGER au terme de la décennie écoulée,

- Persuadés que les rapports qui unissent leurs villes sont inscrits dans la nature, l'histoire, la tradition,

- Liés par la Méditerranée qui, loin de les séparer, rapproche leur destin,

- Respectueux de la souveraineté et de l'indépendance nationale de leurs deux pays,

- Soucieux de participer à la paix et à la fraternité entre les peuples,

CONVIENNENT :

- d'établir des échanges d'information d'expérience et de collaboration dans les domaines économique, social, culturel et technique ; les modalités pratiques seront définies ultérieurement.

La Ville d'ALGER, la Ville de MARSEILLE et la Région définiront en fonction de leurs compétences respectives, les domaines les plus appropriés en vue d'une collaboration profitable et responsable.

- de constituer sous leur présidence un Comité d'Amitié et de collaboration formé à parts égales de représentants des deux parties,

- de se rencontrer régulièrement, soit à ALGER, soit à MARSEILLE, pour renforcer leurs relations et traiter de toutes questions d'intérêt commun.

L. C.
1
Leffler

OS